

11^{ème} Recensement National des Hérons nicheurs

**Héron cendré, Héron pourpré, Héron bihoreau, Héron crabier, Héron garde-bœufs,
Aigrette garzette, Grande aigrette**

METHODOLOGIE

Le recensement national de 2020 suivra la même méthodologie que celle des précédents recensements. Les effectifs nicheurs concernent le nombre de nids comptés.

Couverture géographique

Toutes les héronnières connues en France devront être recensées, en visitant celles existant en 2014 et en recherchant si nécessaire les nouvelles colonies.

Date des recensements

La priorité doit être donnée à la tranquillité des oiseaux. Pour les colonies monospécifiques de Hérons cendrés ou abritant des Grandes aigrettes, la période allant de mai à début juillet sera privilégiée, en n'opérant qu'une seule et brève visite afin de ne pas trop déranger les nicheurs. A ces dates, il y a une majorité de jeunes dans les colonies et le risque de pillage d'œufs par les Corvidés profitant du dérangement est ainsi très limité.

Pour les colonies mixtes ou ne comprenant que des Hérons pourprés, Aigrettes garzettes, Hérons bihoreaux, Hérons garde-bœufs et/ou Hérons crabiers, il est préférable de ne recenser qu'en juin ou début juillet, en raison de la nidification généralement plus tardive de ces espèces. Un recensement fin juin permet de distinguer les nichées des petites espèces, ce qui n'est pas le cas avant en raison de la similitude des nids de plusieurs espèces (en cas de doute, estimer la proportion des espèces d'après les adultes en vol ou perchés lors de la visite).

Technique de comptage

Chaque nid sera compté en vérifiant son occupation par divers critères : aspect général, présence d'adultes ou de jeunes, présence de fientes fraîches (sur la végétation annuelle), présence de coquilles d'œufs, de nourriture. Les évaluations à distance ou basée sur les dires des propriétaires sont fermement déconseillées. Dans tous les cas la visite de comptage devrait être la plus brève et la plus discrète possible, en déconseillant les visites multiples des mêmes colonies.

Organisation du recensement

La liste des colonies connues en 2014 servira aux coordinateurs régionaux ou départementaux pour organiser le recensement et mener les prospections nécessaires pour découvrir les nouvelles colonies.

Le recensement de la majorité des colonies d'un département ou d'un secteur départemental par le même groupe voire le même observateur est préconisé pour limiter les marges d'erreurs. Les fiches de recensement de chaque colonie seront renvoyées au coordinateur national pour la synthèse des données : comparaison des résultats par colonies existant lors des précédents recensements, synthèses départementales, régionales et nationales, cartographie des colonies à l'échelle nationale. Le rapport ne fournira que les effectifs de synthèse au niveau régional et national mais l'envoi des fiches par colonies est indispensable, notamment pour les cartes qui les feront toutes apparaître.